



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 90783

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diminution de postes au concours de recrutement d'enseignement d'EPS. Il a récemment été annoncé que le nombre de postes offerts aux étudiants de la filière des sciences et techniques sportives (STAPS), candidats aux épreuves du CAPEPS externe pour 2006, serait considérablement revu à la baisse. Ainsi, le nombre de postes proposé à ces étudiants est de 400 en 2006 alors qu'il était deux fois plus important en 2005. Or il apparaît que ces 400 postes sont insuffisants pour remplacer les départs en retraite et ne parviendraient pas à combler le besoin en professeur dans ce domaine. Les chiffres qui ont été avancés par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, notamment dans le n° 71 de la revue Éducation et formation, précise d'ailleurs que le besoin annuel de postes de professeur d'éducation physique et sportive pour les rentrées scolaires 2006 à 2013 se situe entre 1085 et 1 235 postes, et ce afin de tenir compte de la conjoncture démographique. Dans de telles circonstances, la réduction du nombre de postes de professeur offerts risque donc de compromettre l'équilibre de la filière des STAPS dans le paysage universitaire. Les nombreux étudiants de ces filières voient aujourd'hui leur horizon professionnel se rétrécir alors qu'ils se sont investis depuis au moins trois ans dans ce cursus. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des dispositions afin de remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers

d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90783

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3556

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6228